

COMPTE- RENDU D'INFORMATIONS SYNDICALES

Commission sur le suivi des accords 35 heures – 29/09/2021

Pour la direction : A. ARAM (responsable des affaires juridiques) – intervention en cours de réunion de deux contrôleuses de gestion sociale (Rachida AZMERKOU) et Pauline.

Représentants **FORCE OUVRIERE** :

- Manuel AIRES (RSC **FO** au CSEC).
- Salim RADJAH (**FO** Logistique).
- Jacques MOSSE-BIAGGINI (DSC **FO**).
- Éric UZAN (**FO** CN Compiègne).

Cette réunion fait suite à notre demande émise lors de la précédente (23/6/21), destinée à obtenir des compléments d'information et des réponses à nos questions. Il avait alors été rappelé à la direction, frileuse à organiser la présente réunion, que l'accord prévoit effectivement **au minimum 2** réunions de suivi par an...

Voici notre synthèse des données présentées (aucun changement dans les tableaux suivants par rapport à la précédente réunion) :

Suivi des effectifs :

	2019	2020	Fin mai 2021
Par filière			
Total CDD + CDI	8653	7396	6978
Administratif	1164	1053	1018
Caisses et services	1476	1189	1117
Dépôt – livraison	1916	1597	1446
Technique	494	436	414
Vente	3578	3096	2971
Autre	25	19	12
Par type de temps de travail			
Temps plein	7484	6551	6249
Temps partiel	1169	845	729
Par réseau			
Magasins	7434	5486	5394
Logistique	148	143	148
CS	273	239	227
Siège social	798	1528	1209 (reclassement)

Suivi des entrées et sorties :

Entrées et sorties			
	2019	2020	Fin mai 2021
Embauches	3413	2860	1026
Départs	3884	4063	1396

Sont présentés également les totaux des heures travaillées par établissement et par région.

Temps partiel : 195 salariés travaillent moins de 24 h / semaine (contre 310 en 2019).

*Les CR **FO** ont pour seul objectif d'informer les salariés, avec objectivité et dans les meilleurs délais, de tous les débats auxquels nous participons. Ils ne sont pas des outils de propagande ni de dénigrement des autres organisations syndicales.*

Les données suivantes qui manquaient auparavant ont été incluses dans le document :

- Totaux d'heures supplémentaires payées ou à récupérer et complémentaires payées par région.
- Nombre moyen de prises de RTT : 3,9 jours à fin mai 2021.
- Nombre de salariés passés à temps complet (39) ou à temps partiel (23).

Questions posées ou points soulevés par FO :

- **Que signifie « Autres » dans le tableau des effectifs par filière** ? La direction nous répond enfin ! Il s'agit d'agents de nettoyage, d'entretien, chauffeurs, décorateurs, hotlineurs micro....
- **177 techniciens au total**, témoigne notre Camarade FO du CN de Compiègne, cette information n'étant pas explicitée dans le document de la direction. **220 salariés au CN et non 227**, complète notre Camarade, qui se base sur les chiffres officiels fournis au CSE du CN et qui, en tant que trésorier de son CSE, déplore de ne pas avoir disposé de chiffres réels pour les œuvres sociales.
- **Incohérence sur les données** : à partir des effectifs à fin 2019, si l'on ajoute les entrées 2020 et si l'on retranche les sorties 2020, on trouve 7450 et non pas 7396 (écart de 54). Même chose pour 2021, où on trouve 7026 et non pas 6978 (écart de 48). Pourquoi ? Hypothèse initiale de la direction : des transformations de CDD en CDI ne seraient pas dans les entrées. Réponse ce jour qui contredit cette hypothèse : les données sur les embauches, départs et effectifs n'ont pas été calculées le même jour !!! **Nous exprimons notre stupéfaction : comment des données concernant 2019 et 2020 peuvent-elles être différentes selon le jour de 2021 où le contrôle de gestion effectue sa requête ??? Cette réponse est susceptible d'engendrer une grande suspicion sur tous les chiffres qui nous sont donnés**, d'autant plus que les écarts sont loin d'être négligeables... Les chiffres erronés du CN de Compiègne sont un autre exemple des doutes que nous rencontrons. La contrôleur de gestion confirme que les données ne sont pas « figées » et dépendent de la date de la requête, et explique que de plus le service paie fonctionne avec deux logiciels ce qui complique la gestion et cette réponse n'est pas faite pour nous rassurer. **Cette commission durant laquelle on nous présente des données peu fiables serait-elle une mascarade ? La question se pose...**
- Ainsi, notre Camarade FO du CN Compiègne ne comprend pas **comment des heures de travail sont comptabilisées pour le CS de Noisy, qui a fermé en 2014 !**
- **Des heures supplémentaires pour les cadres** en 2019 (mesurées comment ?) puis plus rien (pourquoi ?). Pour la direction, les heures supplémentaires sont des compensations payées suite à des contentieux avec des cadres. FO rappelle sa question centrale : **comment est mesuré le temps de travail des cadres ?** Nous rappelons la règle : **un cadre doit travailler en moyenne 8 heures par jour et jamais plus de 10 heures. Nous citons en le déplorant le « sport national » qui régit le temps de travail des cadres en les culpabilisant s'ils renâclent à dépasser ces limites légales. Nous citons l'exemple d'un cadre que nous avons défendu et qui a subi un accident du travail avec arrêt de plusieurs mois après avoir quitté le Siège à 21 heures et qui, en remerciement, a été par la suite licencié... Aucune explication sur la façon dont les cumuls d'heures de travail des cadres ont été calculés à partir des jours !**